



SN **FO** PJJ

## RENCONTRE DPJJ

Chers collègues, dans le cadre de la rentrée une délégation de **FOPJJ** a été reçue par madame CAUBEL, monsieur CHAULET et madame DELLONG. Cette rencontre a permis d'aborder l'épineuse question de la laïcité, l'entrée en vigueur du CJPM, la mise en paiement des primes pour service fait, l'évolution de parcours. D'autres points annexes tels que les lignes directrices de gestion ont également été évoqués.

### LE DEBAT SUR LA LAICITE ET LA NEUTRALITE, C'EST USANT !!!

Avant la période estivale, des journaliers ancrés à droite voire à l'extrême droite ont stigmatisé la PJJ en lui prêtant une image caricaturale loin des réalités de terrain. Bien aidés, il faut le reconnaître par des pseudo-syndicalistes aigris qui cultivent la division sous le manteau syndical et qui inspirent Valeurs actuelles.

En effet, la co-secrétaire du SNPES, à l'instar d'un ZEMMOUR en vogue a jeté l'opprobre sur une PJJ en proie au communautarisme et au caïdat en indiquant que « **certains foyers sont régis par la religion** ». Tandis que le Secrétaire national de la CGT a déclaré sereinement que des agents achetaient via la religion « **la paix sociale** ». Des propos de comptoir qui ont pour effet de blesser l'immense majorité des agents certes issus de l'immigration mais qui sont avant tout des français respectueux de la laïcité.

Pour **FOPJJ**, ni déni, ni stigmatisation, ni essentialisation. Il existe incontestablement des pratiques marginales d'atteinte à la laïcité et à la neutralité mais que chacun se rassure la PJJ n'est pas en danger et le califat du social n'est pas à l'ordre du jour.

Pour sortir définitivement de ces débats stériles qui font le nid des extrêmes, **FOPJJ** a soumis des propositions concrètes sur cette thématique à la Directrice de la PJJ. L'administration qui rejoint nos constats s'est engagée à étudier les propositions de Force Ouvrière.

### LE CJPM C'EST MAINTENANT !!!

Avec l'entrée en vigueur du CJPM, FO a insisté sur la nécessité d'adapter les moyens aux besoins. Sur ce point, ***l'administration s'engage à faire preuve d'une vigilance accrue et de répondre au fil de l'eau aux besoins repérés.***



SN FO PJJ

Nous avons également exposé l'inquiétude des agents contraints par une trame nationale trop rigide et trop volumineuse et que certains cadres souhaiteraient imposer.

La Directrice a rappelé que la trame constitue un appui technique visant à éviter les déconvenues juridiques et à soutenir l'agent. **Toutefois, elle concède que cette trame n'a pas vocation à être imposée à l'ensemble des services en l'état.** Elle ne s'oppose pas à la réalisation de trames personnalisées et adaptées aux réalités de terrain sous réserve que ce soit l'émanation d'une production transversale avec les magistrats.

Enfin, nous avons rappelé l'importance de ne pas rendre obligatoire la présence des éducateurs de milieu ouvert à l'ensemble des audiences. Bien que réclamée par certaines organisations syndicales, la Directrice de la PJJ souscrit à la position de Force Ouvrière et ne souhaite pas alourdir la charge de travail des agents.

## **PARCOURS C'EST EN COURS !**

Le Directeur adjoint de la PJJ a reconnu des difficultés techniques actuellement en cours de traitement. L'outil n'est encore complètement opérationnel et des adaptations sont nécessaires.

Au-delà de l'aspect purement technique, Force Ouvrière a alerté l'administration sur la nécessaire généralisation de la formation. Nous avons soulevé la responsabilité individuelle sur le contenu des écrits pouvant figurer dans le logiciel mais aussi le risque de préjudice à l'endroit des mineurs. Enfin, nous avons demandé à l'administration d'intégrer la charge de travail supplémentaire liée à l'utilisation de PARCOURS. **FO pense qu'il convient de réduire le nombre de mesures en milieu ouvert pour dégager du temps à l'appropriation du logiciel PARCOURS.**

## **LES PRIMES, C'EST DEMAIN !**

Comme chacun sait, Force Ouvrière a été la seule organisation syndicale à défendre le principe d'une revalorisation des primes pour services faits. Dès le début de notre mandature, notre organisation syndicale en a fait une priorité. Nous avons pu obtenir de la chancellerie une revalorisation substantielle des primes de nuit, week-end et camps et jours fériés.

L'application de cette nouvelle grille devait avoir lieu en avril 2021. Pour des raisons d'écritures, l'administration a pris du retard. Toutefois, nous avons l'engagement de l'administration que ces primes seront bien attribuées de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> avril 2021. **Vous devriez le constater dans vos paies du mois de novembre ou décembre.**

Le Bureau National  
SNFOPJJ